

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	16
Votants	18

N° D049_2023 Retrait partiel de la délibération n°D030_2023 relative au règlement des salles

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un août,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal le 25 août 2023.

A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (16) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, TRINCAT Christophe, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, GALLAY Claude, GRIVEL Mélanie, MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, VEZIN Pascale, VIOLLAZ Emilie, WAGNER Jean-Pierre, WIART Florine.

Absent excusé (1) : LAURANT Thierry

Ont donné pouvoir (2) : DUCRET Marie-Claire pouvoir à PAUTHIER Marie-Françoise,
GILLANT Olivier pouvoir à GALLAY Claude

Monsieur le Maire informe que le contrôle de légalité de la Préfecture demande un retrait partiel de la délibération du 8 juin 2023 : N° D030_2023.

Le conseil municipal avait approuvé la gratuité d'une salle disponible pour les familles en deuil. Or, toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance. En outre, l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif concourant à l'intérêt général.

Monsieur le Maire propose le tarif de 10 €, rappelant que Saint-Paul-en-Chablais est un village et qu'on se doit d'aider les familles qui sont en deuil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder au retrait partiel de la délibération n° D030_2023 pour ce qui concerne la gratuité d'une salle pour les familles en deuil,
- **APPROUVE** le tarif de 10 € pour la location d'une salle disponible pour les familles en deuil.

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire,
Bruno GILLET

